

Religion

"Il était important que les messes de la Toussaint soient préservées", selon l'évêque de Chartres

Publié le 01/11/2020 à 06h00 | Hélène Bonnet



Les fidèles pourront assister aux messes de la Toussaint, mais à partir du mardi 3 novembre, les célébrations publiques seront interdites dans les lieux de culte, comme c'est le cas à la cathédrale de Chartres.

Les messes de la Toussaint sont maintenues, ce dimanche 1er novembre, tout comme les messes des défunts, lundi 2 novembre. Mais après, les célébrations publiques ne seront plus autorisées dans les lieux de culte, en raison du confinement. Ce que regrette l'évêque de Chartres, Mgr Christory.

Bis repetita. Les célébrations religieuses ne pourront plus se tenir en présence des fidèles, à partir du mardi 3 novembre, en raison du nouveau confinement. Seuls des cérémonies d'obsèques pourront avoir lieu, mais avec un nombre de personnes limité à trente, et les célébrations de mariage, limitées à six personnes.

A lire aussi :

[Comment les catholiques d'Eure-et-Loir s'adaptent au confinement](https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/il-etait-important-que-les-messes-de-la-toussaint-soient-preservees-selon-l-eveque-de-c...)

Consolation pour les catholiques : le gouvernement n'impose pas de changement de programme pour les fêtes de la Toussaint, et autorise la tenue des messes publiques jusqu'au lundi 2 novembre inclus, comme le précise l'article 56 du décret du 29 octobre sur les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

« Les célébrations de la Toussaint sont maintenues partout en Eure-et-Loir. Il était important qu'elles soient préservées. 2020 est une année particulière, pour les personnes dans le deuil, qui n'ont pas pu inhumer leurs défunts dans de bonnes conditions. On touche là combien les êtres humains ont besoin aussi de spiritualité. »

MGR PHILIPPE CHRISTORY (*évêque de Chartres*)

Dans la religion catholique, le jour de la Toussaint, les chrétiens « fêtent les saints qui sont des modèles de vie évangélique », rappelle Mgr Philippe Christory. « Le 2 novembre, qui n'est pas la fête des morts, nous vivons la journée de prière pour nos défunts. » Le protocole sanitaire, appliqué depuis fin mai dans les églises, est maintenu pour la Toussaint.

« Les chrétiens ont besoin de vivre ces moments »

« Les chaises ont été bousculées dans la cathédrale pour répondre aux normes sanitaires. Il y a des masques, du gel. Nous avons pris l'habitude de ces dispositions », assure le père Emmanuel Blondeau, recteur de la cathédrale de Chartres. « Les chrétiens ont besoin de vivre ces moments importants. Cela a été difficile de ne pas pouvoir fêter Pâques. »

A lire aussi :

Le port du masque est désormais obligatoire dans tout le département d'Eure-et-Loir

L'arrêt des célébrations publiques, à partir du mardi 3 novembre, est mal vécu par l'Église catholique. « C'est une grosse injustice. Cela veut dire que le culte est considéré comme non nécessaire par ceux qui font les lois », regrette Mgr Philippe Christory.

Les églises seront néanmoins ouvertes pour la prière individuelle. À Chartres, la cathédrale était restée fermée pendant le premier confinement. La semaine prochaine, elle sera accessible de 15 à 18 heures, uniquement pour les Chartrains qui résident dans un rayon d'1 km autour de l'édifice. Pour rester en communion avec leurs paroissiens, des curés retransmettront en ligne les messes célébrées à huis clos, dès mardi 3 novembre.

Hélène Bonnet

CHARTRES VIE PRATIQUE - CONSOMMATION RELIGION - SPIRITUALITÉ CORONAVIRUS